



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE

SEANCE DU MARDI 8 JUIN 2021 A 19 H

DEMI-QUARTIER

PROCES VERBAL

HAUTE-SAVOIE

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Jean-Pierre SOCQUET, Gaspard CHATELLARD, Céline GACHET, Muriel MORAND, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Jérémie MARIN, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Marie-Laure GAIDDON.

Madame Marie-Laure GAIDDON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Demi-Quartier a perdu l'un des siens, décédé accidentellement le 6 mai dernier. Un hommage lui est rendu par le Conseil Municipal afin de lui témoigner toute sa reconnaissance pour ce qu'il a fait pour Demi-Quartier. Monsieur Roland LIGEON avait embarqué dans l'aventure municipale en 2008. Ses connaissances et son expérience ont été très appréciées, ses conseils avisés aussi. Toujours disponible pour toutes les missions qui pouvaient lui être confiées, assidu à toutes les réunions municipales, impliqué dans tous les projets, prenant plus que sa part dans diverses obligations, il laisse le souvenir d'un élu dévoué à la cause de sa commune. Il laisse un grand vide.

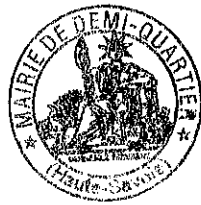
Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 à l'unanimité, et prend les décisions qui suivent :

- 1- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles, pour les travaux de rénovation de la remise communale située aux Essertons, à hauteur de 60 % du montant HT des travaux, soit 114 000 € HT ;
- 2- **SOLLICITE** une aide du Conseil Départemental de Haute-Savoie de 3 685 €, au titre du soutien des initiatives structurantes en faveur du maintien de l'attractivité touristique durant la saison 2020-2021, et relative aux dépenses engagées pour maintenir des activités durant la fermeture des remontées mécaniques ;
- 3- **APPROUVE** la convention de mutualisation du pôle urbanisme de la CCPMB, avec les communes de Cordon, Domancy, Demi-Quartier et Praz-Sur-Arly ;
- 4- **APPROUVE** une convention de refacturation à la CCPMB de restes à charges concernant la Commune, relatifs à l'élaboration de plans d'action pour la performance énergétique des bâtiments publics ;
- 5- **ACCEPTE** des produits irrécouvrables sur le budget en cours du service de l'eau, pour un montant de 1 394.15 € ;

- 6- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 sur le budget du service de l'eau, suite à une insuffisance de crédits sur le compte 701249 "Atténuation de produits - Agence Eau pollution domestique » ;
- 7- **AUTORISE** l'absence de rattachement des charges et produits récurrents, sur les budgets de la commune, de l'eau et des bois et forêts ;
- 8- **ACCEPTE** les provisions pour créances douteuses sur les budgets de la commune et de l'eau, comme prévu dans les budgets primitifs de l'année en cours ;
- 9- **APPROUVE** la vente de la parcelle communale cadastrée en section A n° 3510 aux Consorts LONGO au prix de 174 € et l'acquisition des parcelles cadastrées en section A n° 3507 et 3509 appartenant aux Consorts LONGO au prix de 194 €, dans le cadre de la régularisation de l'aménagement du rond point de Casino ;
- 10- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de tréfonds avec Monsieur Patrick ODiER pour installer une paroi clouée sous la route de Maison Neuve, au droit des numéros 18 et 44 ;
- 11- **DECIDE** la suppression d'un poste d'agent de maîtrise et la création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif ;
- 12- **PREND CONNAISSANCE** :
 - Du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble le 4 mai 2021 déboutant la SCI La Ferme d'En Haut de sa demande d'annulation d'un permis de construire ;
 - De la décision n° 2021-06 du 31 mai 2021 relative à un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre d'ATGT ingénierie, concernant les travaux de bouclage du réseau AEP de la fouettaz d'En Haut, portant le marché à 9 969 € TTC ;
 - Des évolutions sur la réorganisation des lignes de transport et de suppression de la navette ski, suite au transfert de la compétence mobilité à la Région ;
 - De l'organisation de la MB Race sur le parking de la Princesse les 15, 16 et 17 juillet 2021, et de la participation de la commune à cette occasion ;
 - De la commission d'appel d'offres de Haute-Savoie Habitat et IDEIS qui a eu lieu ce jour, afin de choisir 3 candidats pour la mission de maîtrise d'oeuvre du projet de logements BRS à la Vagère ;
 - Du projet d'acquisition du parking de la Princesse ;
 - De la tenue des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 ;
 - Du projet de prise en charge d'une partie des permis de conduire des jeunes de 18 à 25 ans ;

- D'une demande d'organisation d'un parcours santé dans le bois des Crétets et d'un projet de liaison entre Combloux à Megève ;
- Des remerciements suite à l'octroi de subventions ;
- Des permis de construire et de l'Etat-Civil à la date du 8 JUIN 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.



Le Maire,

Stéphane ALLARD.